



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-078 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition d'un local commercial 39 boulevard de la République à Voiron, à Messieurs LUCIDO Laurent et Christophe

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE : La Commune de Voiron souhaite acquérir un local commercial, sis 39 Boulevard de la République à Voiron, afin de permettre à l'épicerie solidaire « Amandine », actuellement située dans des locaux exigus Place Porte de la Buisse, de pouvoir trouver un essor dans son activité par l'occupation d'un lieu plus fonctionnel, spacieux et situé dans des conditions de centralité meilleures.

La municipalité décide, donc, d'acquérir ce local commercial pour un prix de 225 000 €.

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée section AW249, et se compose d'un local commercial de 320 m² situé au rez-de-chaussée d'un immeuble ancien de 3 étages en copropriété.

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 17 juin 2021,

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 16 avril 2021,

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition d'un local commercial au 39 Boulevard de la République à Messieurs LUCIDO Laurent et Christophe, ou toute société pouvant se substituer à eux, au prix de 225 000 €,
- D'autoriser Monsieur Yves Allardin, 1er Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (34 POUR) - N. JULLIARD ne prend pas part au vote**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN

